



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
15 novembre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 25^e séance

Tenue au siège, à New York, le mardi 29 octobre 2013, à 15 heures

Président : M. Diallo (Sénégal)

puis : M^{me} Rebedea (vice-présidente) (Roumanie)

Sommaire

Point 26 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-53680X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 26 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (A/68/326 et A/C.2/68/3)

1. **M. Kell** (Directeur exécutif, Bureau du Pacte mondial des Nations Unies), présentant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés, en particulier le secteur privé (A/68/326), déclare que ce document porte essentiellement sur deux thèmes principaux, à savoir a) les progrès réalisés sur les mesures d'intégrité et la mise en œuvre des Directives pour la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé, et b) le renforcement des réseaux locaux du Pacte mondial. En ce qui concerne le premier thème, le rapport recommande que le système des Nations Unies envisage d'améliorer les normes d'intégrité pertinentes; de passer d'une approche axée sur l'évitement des risques à une stratégie orientée vers leur maîtrise; de veiller à ce que le personnel dispose des capacités, des compétences et de l'objectivité nécessaires pour exercer une diligence raisonnable, et d'élaborer des systèmes de gestion des connaissances plus efficaces pour faire connaître les expériences de partenariat afin de réduire les coûts de transaction et les risques; et de promouvoir la transparence par le biais d'une communication interne et externe plus efficace avec le public et en divulguant les réussites et les échecs.

2. En ce qui concerne le second thème, le rapport recommande de promouvoir une participation et une communication plus diversifiées; de faire appliquer davantage les principes du Pacte global et des partenariats localement; de stimuler davantage les activités locales et de leur donner plus d'impact; de faciliter les échanges de connaissances entre les réseaux locaux; et d'encourager la mise sur pied d'autres partenariats entre les Nations Unies et le secteur privé.

3. Enfin, il exprime sa gratitude aux nombreux gouvernements qui ont apporté leur soutien au Pacte mondial des Nations Unies et les assure que cette initiative est également de nature à soutenir leurs priorités et à favoriser l'adoption de pratiques responsables par les entreprises, quel que soit le lieu où elles sont établies.

4. **M. Bart** (Saint-Kitts-et-Nevis), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que

les partenariats mondiaux doivent continuer d'être un principe directeur dans l'élaboration du programme pour l'après-2015. Ces partenariats doivent mobiliser non seulement les gouvernements et leurs partenaires de développement, mais aussi les personnes vivant dans la pauvreté, les femmes, les communautés autochtones et locales, les institutions multilatérales et les milieux d'affaires.

5. Le monde est confronté à un grave déficit de gouvernance à l'échelle planétaire en ce qui concerne la réalisation de partenariats mondiaux pour le développement. La CARICOM a exhorté les pays à demander une révision des classifications des pays aux fins de l'aide publique au développement (APD), étant donné qu'un revenu global supérieur ne correspond pas nécessairement à des niveaux de pauvreté inférieurs. Il arrive souvent que les critères utilisés pour mesurer le revenu national brut (RNB) occultent le fait que la majorité des citoyens d'un pays peuvent vivre dans la pauvreté, et qu'ils négligent de prendre en compte la dette et la vulnérabilité de chaque pays. Les gouvernements donateurs doivent augmenter la transparence, la prévisibilité et l'utilisation de l'APD en vue de la réalisation des OMD.

6. C'est en raison de ses liens étroits avec les économies des États-Unis et de l'Europe, ainsi que d'une forte dépendance par rapport au tourisme, que la région des Caraïbes a gravement souffert de la récente crise financière. Combinée à l'érosion des préférences commerciales, à des phénomènes météorologiques extrêmes, aux tarifs élevés imposés aux pays en développement et aux subventions agricoles accordées dans les pays développés, la crise a conduit à une croissance économique médiocre et parfois négative. Toutes les formes de subventions aux exportations de produits agricoles doivent être éliminées, et il convient d'augmenter le soutien destiné à renforcer les secteurs productifs dans les pays en développement.

7. Le Belize, la Grenade, la Jamaïque et Saint-Kitts-et-Nevis ont cherché à restructurer une partie de leur dette en 2012, mais les structures financières internationales sont en général restées inflexibles. En conséquence, la CARICOM a reconnu la nécessité d'établir un mécanisme international en vue de la résolution rapide, concertée et globale des crises de la dette souveraine.

8. En prévision du programme de développement pour l'après-2015, la communauté internationale devra

concentrer son attention sur l'élaboration des types de partenariats qu'elle souhaite développer. De nouvelles méthodes de travail doivent permettre d'aller au-delà d'un programme d'aide. La CARICOM reconnaît l'importance des mesures à prendre pour remettre de l'ordre dans les affaires des pays de la région qu'elle représente, notamment en réduisant la corruption, le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. Dans le même temps, elle assurera la promotion du libre-échange, de l'innovation technologique, du transfert et de la diffusion des technologies, et s'attachera à promouvoir la stabilité financière.

9. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Islande, du Monténégro, de la Serbie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, souligne à quel point il importe de collaborer avec toutes les parties prenantes et de renforcer les partenariats. Les Nations Unies constituent un partenaire exceptionnel pour les milieux d'affaires qui, à l'échelle mondiale, souhaitent contribuer au développement durable et à l'éradication de la pauvreté. Bien que la responsabilité sociale des entreprises représente un concept qui bénéficie d'un soutien croissant dans le monde entier, des incidents récents ont révélé qu'il est encore loin d'être mis en œuvre.

10. Comme d'autres intervenants, les acteurs du secteur privé assument des responsabilités et obligations importantes, non seulement vis-à-vis de leurs employés et de leur gouvernement, mais aussi à l'égard des communautés considérées dans une optique plus large, pour faire en sorte que les partenariats profitent vraiment à tous. L'observateur de l'Union européenne salue les progrès considérables qui ont été accomplis dans l'établissement de partenariats avec le secteur privé, en particulier dans le cadre du Forum sur le développement durable des entreprises Rio+20, ainsi que dans la réalisation de plusieurs initiatives du Secrétaire général telles que le programme Énergie durable pour tous, Toutes les femmes, tous les enfants, l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, et le Défi faim zéro.

11. Les États membres de l'Union européenne soumettront bientôt leur projet de résolution habituel

sur cette question, et ils ont invité tous les États membres intéressés à coparrainer ce projet.

12. *M^{me} Rebedea (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

13. **M. Nyembe** (Afrique du Sud) dit qu'il faut augmenter les efforts et les ressources consacrés à la réalisation des OMD d'ici à 2015. L'objectif principal du renforcement du partenariat mondial pour le développement doit être l'appropriation nationale. Tous les engagements de développement doivent être exécutés d'urgence, en particulier les engagements d'APD liés à l'Objectif 8 des OMD. Les Nations Unies doivent continuer de stimuler la progression avec des formes nouvelles, améliorées et diversifiées de collaboration du secteur privé dans le contexte de la réalisation des OMD.

14. La délégation soutient l'appel lancé par le Secrétaire général en vue du renforcement de la responsabilisation du secteur privé par le biais d'un code de conduite et d'une surveillance étroite de la façon dont les entreprises assument leurs responsabilités sociales, et elle prend note du rôle important que jouent les réseaux locaux du Pacte mondial en diffusant des renseignements sur les meilleures pratiques commerciales et en encourageant le secteur privé à prendre des engagements transparents et en pleine conscience de ses responsabilités. Le Pacte mondial a joué un rôle crucial en décembre 2010, lorsque les Nations Unies ont lancé un projet anticorruption. En poursuivant la transition d'une stratégie d'évitement des risques à une approche davantage axée sur leur maîtrise, les Nations Unies sont désormais capables d'influencer le comportement des entreprises.

15. **M. Khitchadeth** (République démocratique populaire lao), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que des partenariats mondiaux plus efficaces, inclusifs et transparents bénéficiant de la participation du système des Nations Unies, des gouvernements et de toutes les autres parties prenantes concernées, y compris le secteur privé, sont nécessaires pour que tout le monde puisse bénéficier équitablement de la mondialisation. Des partenariats améliorés entre les secteurs public et privé et la collaboration entre les Nations Unies et le secteur privé contribueront dans une large mesure au succès des efforts déployés pour atteindre des objectifs de développement fixés d'un commun accord à

l'échelle internationale. Les partenariats avec le secteur privé doivent être pleinement conformes aux priorités de développement des pays partenaires, et la coopération entre les Nations Unies et tous les secteurs concernés doit être strictement conforme aux directives des Nations Unies.

16. Des partenariats établis à tous les niveaux sont essentiels pour promouvoir le développement national au sein de l'Association et pour assurer le succès des efforts consacrés à la constitution de la Communauté économique ASEAN d'ici à 2015. En particulier, l'ASEAN continuera de promouvoir l'engagement des secteurs public et privé. Les dirigeants de l'ASEAN ont commencé à collaborer activement avec le secteur privé en marge de leurs sommets et à l'occasion d'expositions et de foires commerciales. En outre, le Réseau de responsabilité sociale des entreprises de l'ASEAN a été lancé en octobre 2010, et les Règles de procédure de l'ASEAN pour l'engagement du secteur privé ont été élaborées. L'Association espère que les partenariats mondiaux continueront d'être renforcés de manière à promouvoir une croissance économique inclusive et équitable qui profite à toutes les populations.

17. **M. AlSharrah** (Koweït) déclare que son pays, qui a été classé comme pays en développement à revenu élevé, a entrepris plusieurs initiatives destinées à aider les pays en développement ou les moins avancés. Le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a accordé des prêts préférentiels et souples pour financer des centaines de projets de développement en Asie, en Afrique et en Amérique centrale et du Sud avec la participation du secteur privé. Le Koweït a participé en bonne place aux efforts de réduction de la pauvreté et d'allègement de la dette, en particulier en vue d'aider les pays qui ont du mal à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Sa politique est en concordance avec la tendance à la création de partenariats mondiaux visant notamment à encourager les donateurs à affecter 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement.

18. **M^{me} Medvedeva** (Fédération de Russie) déclare que la lutte contre la pauvreté, menée en favorisant une croissance économique équilibrée et un développement durable, doit constituer le principal objectif de tous les partenariats mondiaux. Les Nations Unies représentent une plateforme optimale pour la création de partenariats multilatéraux conçus pour assurer une

coordination souple entre les partenaires, ainsi que pour maintenir l'équilibre entre les divers intérêts en cause. Les innovations introduites dans des cadres stratégiques doivent répondre avant tout aux intérêts des États membres. Le monde moderne exige que l'on collabore avec le secteur privé, selon les mêmes critères que ceux qui ont fait des entreprises un facteur essentiel du développement.

19. Elle félicite le Directeur exécutif de tout ce qu'il a accompli pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. La Fédération de Russie souhaite développer la coopération entre son secteur privé et les Nations Unies car elle est fermement convaincue que les entreprises locales ne retireront que des avantages si elles appliquent les principales normes internationales à la gestion, aux vérifications, aux méthodes de production respectueuses de l'environnement, aux rapports financiers et aux mesures anti-corruption. Un nombre croissant d'entreprises de son pays observent les normes de transparence, de responsabilisation et de responsabilité sociale et environnementale. La création d'un nouveau mécanisme de partenariat des Nations Unies est une initiative dont on ne peut que se féliciter, bien que des renseignements plus complets soient nécessaires. Elle souhaiterait savoir en quoi consisterait le mécanisme de responsabilisation qui serait utilisé dans la nouvelle structure, et comment son efficacité serait déterminée.

20. **M. Mackay** (Biélorus) déclare que l'approche inclusive adoptée par les Nations Unies vis-à-vis des partenariats mondiaux est particulièrement appropriée pour résoudre les problèmes d'inégalité, de pauvreté et de discrimination sociale et économique. Dans un monde où on assiste à un accroissement du nombre d'intervenants agissant à l'échelle planétaire, de même qu'à une aggravation des menaces et défis transnationaux, les partenariats mondiaux associant les Nations Unies, la société civile et le secteur privé offrent les meilleures perspectives de collaboration. Néanmoins, les partenaires de développement se doivent de prendre les priorités nationales d'un pays en compte, car il s'agit là de la condition clé à remplir pour assurer le succès des efforts de mise en œuvre. Les partenariats mondiaux sont un facteur important pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

21. **M. Oguntuyi** (Nigéria) déclare que le Sommet des dirigeants sur le Pacte mondial organisé récemment par les Nations Unies a été une manifestation d'une

importance historique qui a servi à définir les rôles des entreprises et d'autres acteurs du secteur privé dans la configuration d'un monde nouveau. La mise en œuvre des programmes de développement durable et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international dépendront de l'engagement actif des secteurs public et privé. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle fondamental dans l'élaboration des pratiques applicables aux partenariats en vue de la réalisation des objectifs de développement mondiaux. Les partenariats doivent être mis en œuvre conformément aux stratégies de développement national des pays partenaires.

22. La délégation estime que l'expérience et les leçons tirées des partenariats doivent faire l'objet d'une synthèse établie dans les meilleurs délais, et que les partenariats doivent tenir compte des principes fondamentaux de probité, de transparence et de responsabilité. Le Pacte mondial a été un catalyseur pour l'établissement d'une coopération à l'échelle du système entre les Nations Unies et le secteur privé, et il a contribué à promouvoir l'intégration de ses dix principes universels aux activités des Nations Unies. Le Bureau du Pacte mondial fait également fonction de plaque tournante pour le partage des enseignements et des données d'expérience.

23. Son gouvernement s'est engagé à établir diverses formes de coopération avec des gouvernements, des organisations internationales, le secteur privé et la société civile, et il continuera à œuvrer en étroite collaboration avec toutes les parties intéressées pour renforcer le partenariat mondial. Il convient d'accorder une attention particulière aux partenariats de ce genre dans le cadre du débat qui se poursuit sur le programme de développement pour l'après-2015.

24. **M. Zinsou** (Bénin), après avoir appelé l'attention sur la déclaration ministérielle figurant dans le document [A/C.2/68/3](#), qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, déclare que les partenariats mondiaux sont nécessaires pour promouvoir une croissance accélérée et pour aider les pays les moins avancés à surmonter les problèmes structurels auxquels ils font face. Le principal objectif du Programme d'action d'Istanbul consiste à mettre en place une masse critique constituée de capacités productives, en particulier dans l'agriculture, la fabrication et les services. Cet objectif ne peut être

réalisé que si des partenariats aussi larges que possible sont en place.

25. La délégation espère que les partenaires de développement rempliront leurs engagements en matière d'APD. L'aide régionale doit cibler les pays les moins avancés, pour lesquels l'APD demeure la principale source de financement, et ils doivent avoir accès à des marchés en franchise de droits et hors contingentement. Notant que l'investissement direct étranger peut jouer un rôle important dans la création d'emplois et le développement, il fait remarquer que les pays les moins avancés s'efforcent de créer un environnement plus propice aux investissements. À cet égard, une base de données sur les technologies a été conçue expressément pour ces pays.

26. Enfin, il souligne la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire à tous les niveaux, et ajoute qu'une conférence ministérielle sur de nouveaux partenariats mondiaux pour le développement des capacités productives des pays les moins avancés a été prévue pour l'année à venir.

La séance est levée à 16 h 20.